



Villejust Informations

A la Une ...

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Jeudi 8 mai, comme partout en France, la journée de la victoire de 1945 a été célébrée, fêtant le **69^e anniversaire de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale**.

Après le rassemblement devant la mairie avec les autorités militaires, civiles et la population, le cortège s'est rendu vers le monument aux Morts où un **hommage solennel a été rendu à la mémoire des victimes**.

Des gerbes ont été déposées au pied du monument, sous le regard des porte-drapeaux et de Monsieur Dominique FONTENAILLE, Conseiller Général de notre canton, fidèles à cette cérémonie du souvenir.

Malgré le temps maussade et le pont du 8 mai, un certain nombre de Villejustiens ont suivi cette commémoration, **rehaussée par la participation de la fanfare municipale de Villebon-sur-Yvette**, comme chaque année.

Le cortège est ensuite retourné en mairie où le verre de l'amitié a été partagé dans un bel esprit, à la fois convivial et amical.

Merci encore à toutes les personnes présentes à ce devoir de mémoire !



Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 3
Cadre de vie	4
Associations, Loisirs	5 à 11
Infos pratiques	11 à 12

NB : ce bulletin municipal n'est édité qu'en version intégrale

MAIRIE

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

En raison des fêtes à venir,



les services administratifs et techniques de la Mairie seront fermés :

- Le jeudi 29 mai 2014 *Ascension* (férié)
- Le samedi 07 juin 2014 (exceptionnel)
- Le lundi 09 juin 2014 *Pentecôte* (férié)



ALSH : BON PLAN VACANCES

Le nouveau dispositif Bon Plan Vacances est fait pour tous les jeunes Essonnien(ne)s de 16 à 21 ans. Valable en France, en Europe et dans le monde entier. A vous de jouer !!!

Vous êtes Essonnien(ne) ? Vous avez entre 16 et 21 ans ? Vous souhaitez partir en vacances en France, en Union Européenne ou à l'International sans vos parents ? Vous avez besoin d'un accompagnement ou d'une aide financière pour mener à bien votre départ ? Remplissez un dossier Bon Plan Vacances.

Pour qui ?

Pour prétendre au Bon Plan Vacances, vous devez :

- . habiter en Essonne,
- . avoir entre 16 et 21 ans,
- . constituer un groupe d'au moins 2 personnes,
- . ne pas avoir bénéficié précédemment de l'aide au 1er départ en autonomie du Conseil général,
- . partir en autonomie (sans les parents, en dehors de la famille ni en vacances encadrées, ni en pension complète, ni en club),
- . partir au minimum 5 nuitées,
- . être à l'initiative et vous impliquer dans l'organisation de vos vacances.

Où retirer son dossier ?

Ça y est, vous avez discuté avec vos ami(e)s, c'est décidé, vous partez ensemble en vacances. Vous pouvez dès à présent retirer votre dossier à l'accueil de la mairie ou télécharger votre dossier via le lien suivant : http://yatou91.fr/fileadmin/autres_sites/yatou91/bons_plans_vacances/dossier_candidature_JEUNES.doc

N'hésitez pas à contacter votre structure jeunesse,

ALSH – Laurent DERKSEN au 01.69.31.74.05

qui sera en mesure de vous accompagner pour préparer votre projet de vacances et vous aider à constituer votre dossier.

ELECTIONS EUROPEENNES



Les prochaines élections européennes auront lieu **le dimanche 25 mai 2014** en France.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 20h00.

500 millions d'Européens sont appelés à choisir les 751 représentants qui siègeront au Parlement européen pour les cinq prochaines années.

Comment sont élus les députés européens : les règles communes ?

Les députés européens sont élus au **suffrage universel** direct depuis 1979. Ils sont élus pour **un mandat de 5 ans**.

Les élections se déroulent la même semaine dans tous les pays européens.

Quel mode de scrutin pour les élections ?

L'élection a lieu à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans **panachage** ni vote préférentiel. Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Ils sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.

Quel est le rôle du député européen ?

Le député européen exerce 3 pouvoirs :

- . **législatif** : le **Parlement** est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "procédure législative ordinaire" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative,
- . **budgetaire** : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE,
- . **de contrôle** : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014 (EXTRAIT)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
Par 13 voix pour, 0 contre, 4 absentions, décide de*

VOTER le Budget Primitif Commune 2014, tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 5 423 892,57 €
RECETTES : 5 423 892,57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 4 435 605.72 €
RECETTES : 4 435 605.72 €

VOTER le Budget Primitif Assainissement 2014, tel que présenté ci-dessous.

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES : 651 738,04 €
RECETTES : 651 738,04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 617 320,30 €
RECETTES : 617 320,30 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
Par 13 voix pour, 0 contre, 4 absentions, décide de*

CONSTITUER, suite à l'installation du Conseil Municipal du 4 avril 2014, la Commission Communale d'Accessibilité et de Sécurité, et d'en désigner les membres du Conseil Municipal qui la compose comme suit :

Le Maire étant de droit Président de toutes les Commissions :
Monsieur Didier MEZIERES, Adjoint,
Madame Estelle QUADJOVIE, Adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

ADOPTER les délégations au Maire en matière de marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

DESIGNER Monsieur CONCORDIA Sauveur, Adjoint, comme correspondant défense qui l'accepte

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
Par 13 voix pour, 0 contre, 4 absentions, décide de*

DÉSIGNER à la Commission de suivi de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Villejust
Monsieur le Maire en tant que titulaire
Monsieur le Conseiller Municipal délégué au Développement Numérique et aux Nouvelles Technologies en tant que suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

DECIDER d'inscrire le montant de la cotisation 2014 concernant le SIAHVY sur le budget principal de la Commune, soit 25 337,71 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER l'attribution d'une participation exceptionnelle d'un montant de 683,10 € à l'association « CARREFOUR DES SOLIDARITES »
DIRE que la dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2014 de la Commune au compte 6714 - Bourses et Prix



VIVRE ENSEMBLE

*Règlement sur les déchets verts*

Lors des divers travaux dans son jardin, tels que l'élagage des arbres, des arbustes et des haies ou la tonte du gazon, des déchets verts s'accumulent.

Selon le règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre de déchets verts tels que ceux cités ci-dessus n'est pas autorisé, sous peine d'amende.

RAPPEL : le ramassage des déchets végétaux s'effectue tous les mardis après-midi (sauf période hivernale). Les sacs sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.
Voir site du SIOM : <http://www.siom.fr>

*Quelques règles pour planter et tailler vos arbres et haies*Pour les plantes de moins de 2 mètres :

Elles doivent être à 0,50 mètre de la voie communale ou de la propriété du voisin.

Pour les arbres de plus de 2 mètres :

Ils doivent être à 2 mètres de la voie communale ou de la propriété voisine.

Les branches et racines de vos plantes ne doivent pas dépasser sur la propriété de vos voisins, ni sur la voie publique.

*Bruits de voisinage*

Attention aux bruits de voisinage (art. R48-2 du code de la santé publique)
Il convient de rappeler certaines règles de vie en communauté. Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons ou aux animaux dont nous avons la garde.

Dès lors que ces bruits sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, ceux-ci peuvent porter atteinte au droit et à la tranquillité de nos voisins.

Les bruits de tondeuse font partie des troubles de voisinage les plus fréquents. En vertu de la loi du 31 décembre 1992 et du décret du 18 avril 1995, les bruits de tondeuse peuvent être sanctionnés s'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Animaux domestiques

Les propriétaires et détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins de jour comme de nuit.

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée ne devienne pas des toilettes publiques canines. Pour cela, il y a une seule solution, ramasser les déjections canines.

Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet en plastique !!!



ACHOR

ATELIER CHORAL DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

CONCERTS
de
musiques expérimentales



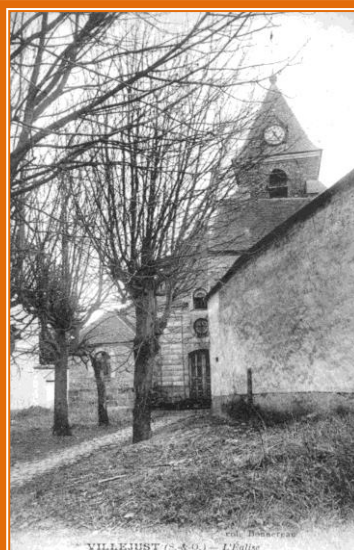
ACHOR
Atelier Choral de
l'Université Paris-Sud
direction musicale:
Jean-Paul Bosselut

Musiques de:
Claude Lejeune
Guillaume Costeley
Jacques Mauduit
Henry Purcell
Francis Poulenc ...

24 mai	17h00	Villejust	Eglise St. Julien
4 juin	17h00	Orsay	Grand Amphi
28 juin	18h00	Janvry	Eglise Notre Dame

entrée libre
renseignements:
<http://achor.orsay.free.fr>

REGARDS EN ARRIERE



Nous recherchons tout document ou objet ayant trait à l'histoire de l'église de Villejust.

Si vous en possédez, nous souhaiterions les photographier afin d'enrichir nos connaissances sur l'histoire de l'église de Villejust et par conséquent, sur celle de ses habitants.

Nous avons besoin de votre aide.

Thierry ETIENNE
Président de l'Association
« Regards en Arrière »



TENNIS CLUB

JOURNEE DECOUVERTE
LE DIMANCHE 29 JUIN 2014 DE 10H00 A 16H00
AU COMPLEXE SPORTIF DE LA POUPARDIERE

ENTREE LIBRE - ADULTES ET ENFANTS





LES FOULEES DE COURTABOEUF

Cette année encore les "Foulées de Courtaboeuf" (course de 5 ou 10km) viendront égayer le mois de mai.

Le rendez-vous est donné le **mercredi 21 mai 2014 à partir de 17h** (départ de la course à 18h30) sur le site de la société **JM BRUNEAU** au 19 avenue de la Baltique 91948 Villebon-sur-Yvette - Courtaboeuf Cedex.

Organisée pour la 2ème année consécutive par "L'École de la 2ème Chance", cette manifestation est soutenue par l'Entente CAPS-Europ'Essonne.

Les deux communautés d'agglomération sur lesquelles sont installées les entreprises de ce parc d'activités souhaitent continuer leur action de rapprochement des jeunes éloignés de l'emploi vers le monde de l'entreprise.

Cette course réservée aux entreprises et administrations du Parc d'activités de Courtaboeuf, attire chaque année pas moins de 500 participants.

La ville de Villebon-sur-Yvette et des Ulis et plus particulièrement les Services des Sports contribuent également au bon déroulement de cette manifestation.



Contact :
foulees@e2c-essonne.org



Zicorama 2014 : Les Zicos mènent la danse



L'édition 2014 approche ! Cette année, le spectacle tournera autour de la danse.

5 représentations sont prévues au Centre Culturel J. Brel de Villebon du 10 au 14 octobre prochains.

L'occasion de retrouver toute la troupe pour son 7ème concert inédit !

Au programme, 30 artistes vont reprendre les grands standards de la chanson Française et Internationale, entourés de 10 musiciens en live, de costumes, décors, vidéos... On sait déjà que les répertoires de Mika, Alain Bashung, Bruno Mars, Hugues Aufray, Céline Dion, Stromae, Julien Clerc, Cœur de Pirate seront visités, et bien d'autres encore !

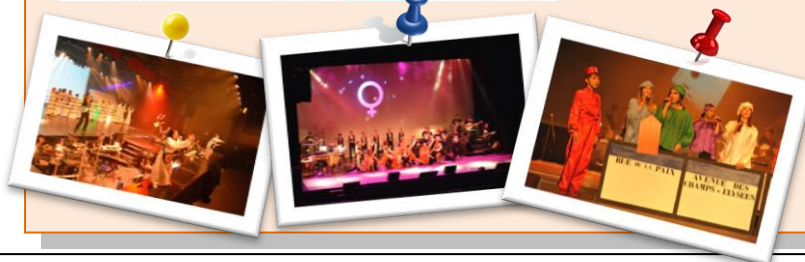
La troupe Zicorama de Villejust sera une nouvelle fois partenaire de l'association de recherche contre les tumeurs cérébrales (ARTC) et comptera encore sur le soutien de la commune.

Pour réserver vos places vous pouvez dès à présent téléphoner au 01 76 91 60 55

Concerts :

Vendredi 10 octobre à 21h
Samedi 11 octobre à 15h et 20h30
Lundi 13 octobre à 20h30
Mardi 14 octobre à 20h30

Toutes les infos sont sur : www.zicosite.fr





CONCOURS MAISONS ET JARDINS FLEURIS 2014

L'objectif de ce concours est d'encourager le fleurissement afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable et ainsi d'embellir Villejust, commune où il fait bon vivre.

Cette année, la commune de Villejust a décidé de relancer comme chaque printemps précédemment son «**Concours des Maisons et Jardins Fleuris**», **sans inscription préalable**.

Un rendez-vous printanier attendu qui permet aux habitants de prendre une part active à l'embellissement de leur cadre de vie direct et, plus globalement, à celui de leur ville.

Avec ce concours, la municipalité, invite ainsi tous les habitants qui le souhaitent à fleurir maisons, jardins, terrasses, balcons... Chacun peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité en jouant avec les couleurs et les formes, en associant les espèces... Les réalisations doivent être visibles de la rue. Le jury communal fera le tour de la commune entre juin et juillet afin de photographier et noter ces réalisations florales. **Ce jury est habilité à prendre des photos de vos réalisations florales.**

À l'issue du concours, **des prix viendront récompenser les plus belles réalisations** lors de la cérémonie de remise des médailles annuelle qui aura lieu courant novembre 2014.



1^{ère} catégorie : jardins
2^{ème} catégorie : balcons, terrasses, rebords de fenêtres



JUDO CLUB



Merci aux judokas qui ont répondu présents au dernier tournoi de la saison qui a eu lieu à Longjumeau, **le dimanche 6 avril 2014**.

Bravo à **Angelo, Julien, Nelson, Valentine V.P., Arthur, Lucas Gi, Lucas Go, Maxime et Raphaël S.**

Merci à **Christelle** pour ses encouragements et son soutien.

Merci à **Benjamin** venu arbitrer toute la journée.

Céline LEFEBVRE



VIDE-GRENIERS - RAPPEL PARC DU CHÂTEAU DU BOIS COURTIN

Le vide-greniers se déroulera dans le Parc du Château du Bois Courtin **le samedi 24 mai 2014.**

Ouvert au public de 8h00 à 18h00. Restauration sur place et buvette le midi.

Les formulaires d'inscriptions peuvent être retirés en mairie ou téléchargés sur notre site internet www.mairie-villejust.fr depuis le 7 avril dernier jusqu'au samedi 24 mai 2014 inclus.

Durant cette période, seuls les chèques libellés à l'ordre du Trésor Public seront acceptés comme moyen de paiement.

Le jour du vide-greniers, les billets achetés pourront être réglés par chèque ou numéraire.

Tarifs des emplacements

Intra-muros

Piétons	10,00 € les 2 ml
Voiture	20,00 € les 4 ml
Voiture + remorque	30,00 € les 6 ml
Fourgon	30,00 € les 6 ml
Camion	30,00 € les 6 ml

Extra-muros

Piétons	16,00 € les 2 ml
Voiture	32,00 € les 4 ml
Voiture + remorque	48,00 € les 6 ml
Fourgon	48,00 € les 6 ml
Camion	48,00 € les 6 ml



Les animations de la journée seront organisées par « L'Ecurie du Bois Courtin » :

PARCOURS PONEY DE 13H A 18H POUR LES ENFANTS

2 ANIMATIONS « WESTERN » DE 30 MINUTES :

15H

16H30





ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Villejustympiades 2014



Démonstration et Initiation
à la Capoeira



Tir au but

Joute

Course en sacs

Chamboule tout

Tir à l'arc

...

Dimanche 25 mai de 15h à 18h
Au complexe sportif de la
Poupardièrre



Animations gratuites

Venez nombreux

Participer aux activités et gagner des cadeaux



Ouvert aux enfants de Villejust âgés de 3 à 12 ans

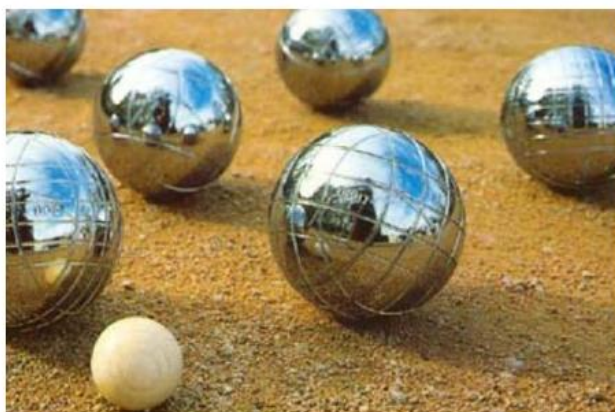
Document réalisé et imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE VILLEJUST

L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS
DE VILLEJUST

ORGANISE PARC DES 2 LACS



UN TOURNOI AMICAL DE PETANQUE

OUVERT A TOUS LE SAMEDI 14 JUIN 2014

8H30 TIRAGE AU SORT
(en doublettes, à la mêlée, 3 boules chacun)
9H00 DEBUT DES RENCONTRES



Barbecue sur place

L'après-midi possibilité de jouer aux cartes

BULLETIN D'INSCRIPTION

TARIFS

TOURNOI AVEC barbecue	20 € X.... =..... €
TOURNOI sans barbecue	5 € X.... =..... €
Barbecue uniquement	15 € X..... =..... €

INSCRIPTION

NOM

PRENOM

N° TEL :

*Réponse à faire parvenir avec le règlement a l'ordre de ACPG/CATM
au plus tard le lundi 9 juin 2014 à :*

Mme André jacqueline	8 rue de la Plante des Roches	91140 Villebon	Tél. : 01 60 14 70 97
M. Concordia	6, chemin du Bois des Vignes	91140 Villejust	Tél. : 01 60 10 73 07
M. Thourot	26, rue de la Mairie	91140 Villejust	Tél. : 01 60 10 25 89
Mr Michel Dupuis	10, grande rue La Poitevine	91140 Villejust	Tél. : 01 69 31 04 37

RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 19 mai

Souzy La Briche

avec Annick

Lundi 26 mai

St Cyr/Dourdan

avec Michèle

Départ : Mairie de Nozay à 13h45 tous les lundis

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.



D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com
Claudine LEGGIERI - Association Gymnastique Volontaire

Informations pratiques

ERRATUM !!!

Une erreur s'est glissée dans les dates de ramassage des encombrants communiquées sur le précédent Villejust Informations. Exceptionnellement en raison du pont du 8 mai, la date de ramassage des encombrants sera **le vendredi 16 mai et non pas le 9 mai (2^{ème} vendredi du mois)**. Nous vous présentons toutes nos excuses, pour les éventuels désagrément occasionnés.



OBJETS TROUVES

Un blouson en cuir de marque GUESS a été oublié dans la Salle du Conseil lors des élections municipales du dimanche 23 mars dernier (voir photo ci-dessous)



Les objets trouvés sont à votre disposition à l'accueil de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le 01.69.31.74.00 (accueil)



Associations

Pour la parution du n°403, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **30 mai 2014**

Ramassage des encombrants

Vendredi 16 mai 2014

Vendredi 13 juin 2014

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet : www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Renouvellement du Conseil Municipal

Serge PLUMERAND	Maire
Igor TRICKOVSKI	1 ^{er} Adjoint
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe
Didier MEZIERES	3 ^{ème} Adjoint
Estelle QUADJOVIE	4 ^{ème} Adjointe
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Cécile FERNANDES - Secrétaire de cabinet - 01 69 31 74 41
Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
<u>Attention</u> , fermeture le mercredi	
Urbanisme	01.69.31.74.46
Ouvert du lundi au vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Plus d'informations vous seront communiquées dans un fascicule qui sera distribué en boîte aux lettres très prochainement



Conception et rédaction :
Liliane GASPARIK
Contact :
gasparik.liliane@mairie-villejust.fr